

Montpellier, le 10 avril 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de la charte pour un aménagement et une gestion durables des territoires ruraux

**Mercredi 12 avril 2006 à 15 h 00
Salle Erignac - Préfecture**

La croissance démographique de l'Hérault est très largement positive et correspond à l'une des plus importantes de France. Cette tendance, qui va s'accroître dans les années à venir, s'accompagne d'une extension très rapide des zones urbaines, le plus souvent au détriment des espaces naturels et plus fortement encore des zones agricoles.

Dans le contexte largement périurbain du département, un projet cohérent à long terme doit être construit, à partir d'une analyse approfondie des espaces agricoles et naturels, et d'un partenariat de l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural : services de l'Etat, organisations professionnelles agricoles, collectivités locales et intercommunalités concernés.

Cette charte exprimera donc les engagements des partenaires signataires sur l'ensemble des grands principes d'urbanisme et d'aménagement des espaces agricoles et naturels.

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon, le président du Conseil général de l'Hérault, le président de l'association des maires de l'Hérault, le président de la chambre d'agriculture de l'Hérault, le président de la fédération départementale des structures et exploitations agricoles de l'Hérault, le président des jeunes agriculteurs de l'Hérault seront les signataires de cette charte.

Contact : Anne-Sophie Guéniot, en préfecture au 04 67 61 61 25.